

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 3 (1911)
Heft: 4

Rubrik: Rapport de caisse pour le 1er trimestre 1911

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Puis, sans le moindre préavis, même verbal, on fait signer le soir à cinq heures une feuille d'émargement à l'employée. On l'invite à passer à la caisse et à ne plus revenir jusqu'à nouvelle convocation.

On nous a signalé ainsi le cas d'une jeune fille qui avait été convoquée, puis licenciée, *quatre fois en cinq mois !*

En procédant ainsi, le Comptoir d'Escompte s'offre toute une catégorie d'employées qu'il paye au tarif de *trois francs par jour*, alors que les autres travailleuses touchent quatre et cinq francs pour une occupation identique. En dehors de l'économie réalisée aux dépens des employées, il y a là une sorte de manquement grave aux promesses faites.

En obligeant les femmes candidates à passer des examens qui exigent des études sérieuses, en les déclarant reçues après les épreuves, le Comptoir d'Escompte s'engage moralement à leur donner une situation stable et à leur assurer un salaire régulier.

Il paraîtra à tous les esprits justes qu'en agissant comme il le fait actuellement, le Comptoir d'Escompte, dont les bénéfices se chiffrent annuellement par cinquante millions, pratique une exploitation scandaleuse du travail féminin.

R. Figeac.

Administration: Imprimerie de l'Union, Kapellenstrasse 6, Berne.

Union suisse des Fédérations syndicales

Rapport de caisse pour le 1^{er} trimestre 1911

Recettes	Fr.		Ct.		Dépenses	Fr.		Ct.	
1. Solde au 1 ^{er} janvier 1911	4194		23		1. Salaires du secrétaire et du personnel adjoint	1474		95	
2. Cotisations des fédérations:					2. Indemnités pour séances aux membres du comité directeur	90		—	
a) pour les III ^{me} et IV ^{me} trimestres 1910, de 9 fédérations pour 24,729 membres masculins, 3317 membres féminins et 3404 ouvriers à domicile . fr. 2528.10					3. Subventions	1200		—	
b) pour le 1 ^{er} trimestre 1911, de 4 fédérations pour 17,180 membres masculins fr. 1546.26	4074		36		4. Achat de livres et brochures, abonnements de journaux	348		66	
3. Collectes pour les brasseurs	185		40		5. Administration:				
4. Vente de brochures	451		95		a) Matériel de bureau	69		30	
5. Intérêts et divers	132		33		b) Frais de port et téléphone	66		24	
					c) Loyer, nettoyage et éclairage des bureaux	174		—	
					6. Imprimés (<i>Revue syndicale</i> exceptée) Rapport de l'année 1909, La Vie chère, etc.	1606		—	
					7. Délégations (y compris abonnement général aux chemins de fer)	590		10	
					8. <i>Revue syndicale</i> , édition allemande, n ^{os} 9, 10, 11 et 12	1045		70	
					<i>Revue syndicale</i> , édition française, n ^{os} 9, 10, 11 et 12	659		50	
					9. Primes d'assurances	48		25	
					10. A la Fédération de l'alimentation pour les brasseurs	142		20	
					11. Divers	3		50	
					Total des dépenses	7518		40	
					Solde à compte nouveau	1519		87	
					Total	9038		27	
Total	9038		27						

Pour extrait conforme:
Berne, le 7 avril 1911.

Le caissier:
J. Degen.

Les comptes de l'Union suisse des fédérations syndicales du 1^{er} janvier au 31 mars 1911 ont été reconnus justes et en ordre.

Les vérificateurs:
J. Schlumpf. B. Staude. A. Brunner.